



ZONE DE DISTRIBUTION : GIUNCHETO BAS VILLAGE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de bonne qualité pour les paramètres suivis par le Décret n° 2022-1720 du 29 décembre 2022 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Des autocontrôles visant à anticiper la prochaine réglementation ont révélé la présence de PFAS sur les 2 forages A Cueda et A Piana. Ces analyses seront à confirmer par des campagnes réalisées par le laboratoire de référence de l'Anses. L'exploitation de ces 2 forages contaminés a été stoppée depuis le mois de septembre 2024 par Kyrnolia.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
FORAGE A CUEDA, FORAGE A PIANA 98Q,
FORAGE U PIOPPU, SOURCE PIAVONE. L'eau qui
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 67
personnes sur 1 commune (GIUNCHETO). Le
responsable des installations est : « C. C. DU
SARTENAI VALINCO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
KYRNOLIA CEO » qui assure l'exploitation du
réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 10,7 mg/L

Valeur maxi : 14,6 mg/L

PESTICIDES

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 23

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2021

ARSENIC

A

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum
réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2021

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du
procédé de désinfection de l'eau. Le maximum
réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore,
mettez l'eau dans un récipient
ouvert quelques heures au frigo,
sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/03/2025

UDI 02A000447

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.